



Saint-Nizier-du-Moucherotte, le 22 septembre 2023

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique du Conseil municipal qui se tiendra, *en présentiel*, à la *Salle du Conseil dans le bâtiment « Tanagra »*, selon l'ordre du jour ci-annexé, le :

Jeudi 28 septembre 2023

***à
20 H 00***

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Le Maire - Franck GIRARD

REUNION PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Ordre du Jour :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

INTERCOMMUNALITE

1) Adhésion au groupement de commandes entre la CCMV et ses communes membres pour la mise en place de services de téléphonie fixe et mobile

Un groupement de commande avait été constitué en 2019 entre la CCMV et les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier du Moucherotte portant sur la téléphonie mobile. Le marché mis en place dans le cadre de ce groupement est venu à échéance en février 2023. Aussi, afin de poursuivre la dynamique de mutualisation et d'optimisation des achats de la CCMV et des communes, il est proposé à l'ensemble des communes du Plateau d'adhérer au nouveau groupement de commandes qui comprend :

- les services d'équipement et d'abonnement de téléphonie mobile,
- les service d'équipement et d'abonnement de téléphonie fixe.

Et au regard des besoins actuels de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement uniquement concernant la téléphonie mobile.

FINANCES LOCALES :

DECISIONS BUDGETAIRES

2) Budget communal - décision modificative n°1

Afin de régulariser une écriture comptable sur l'exercice 2022, il convient d'émettre un titre annulatif sur exercice antérieur au compte 673. Mais, comme le chapitre 67 n'a pas été abondé lors du vote du budget en mars 2023, la Trésorerie de Fontaine a demandé à la commune de faire une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires à cette écriture.

3) Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour les travaux de voirie 2024

Dans le cadre de l'enveloppe territoriale, il est possible de demander une subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour réaliser les travaux de voirie 2024, à un taux de 40% du montant des travaux hors taxes.

4) Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour les travaux de renforcement du sol du groupe scolaire dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux

Dans le cadre de l'enveloppe territoriale, il est possible de demander une subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour réaliser les travaux de renforcement du sol du groupe scolaire dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux à un taux de 40% du montant des travaux hors taxes.

5) Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour la mise en place de solutions acoustiques dans la salle des fêtes dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux

6) Demande de subvention à la Caisse des allocations familiales (CAF) de l'Isère, pour la mise en place de solutions acoustiques dans la salle des fêtes

Dans le cadre de l'enveloppe territoriale, il est possible de demander une subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour réaliser des travaux acoustiques dans la salle des fêtes dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, à un taux de 40% du montant des travaux hors taxes, ainsi qu'à la Caisse des allocations familiales (CAF) de l'Isère, au titre des aides d'investissement.

7) Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère (CD 38), au titre du CPAI (Contrat de Performance Alpes de l'Isère) pour l'aménagement d'un sentier botanique

Afin de réaliser un parcours botanique sur la commune, il est possible de demander une subvention au Conseil départemental de l'Isère (CD 38), au titre du CPAI (Contrat de Performance Alpes de l'Isère), à un taux de 30% du montant des travaux hors taxes.